

Borne de recharge witty

# Quelles sont les aides disponibles ?



:hager

# Aides publiques

## Connaissez-vous les aides publiques vous permettant d'acquérir un véhicule électrique ou hybride ?



### Bonus écologique\*

Dès lors que vous avez trouvé le véhicule électrique qu'il vous faut, vous pouvez bénéficier du bonus écologique. Celui-ci s'élève :

- pour une entreprise à 27% du prix plafonné à 4000€ pour un véhicule de moins de 45 000€
- pour un particulier à 27% du prix plafonné à 6000€ pour un véhicule de moins de 45 000€

Il peut être augmenté du prix de la batterie, si celle-ci est prise en location. Le montant du bonus peut être directement déduit du prix d'achat par le concessionnaire. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez le solliciter au près des services de l'Etat. Des aides équivalentes existent aussi pour l'achat d'un scooter ou d'un vélo électrique.

### Exonération de la taxe sur la carte grise

Cette exonération est accordée par certaines régions dans le cadre de l'achat d'une voiture électrique. Plus d'informations sur : [hg.news/fr/immatriculations](http://hg.news/fr/immatriculations)

### Exonération de taxe sur les véhicules de société (TVS)

Cette exonération est valable 2 ans, dans le cadre de l'achat d'un véhicule électrique ou hybride. Plus d'informations sur : [hg.news/fr/taxes](http://hg.news/fr/taxes)

### Prime à la conversion

Elle est cumulable avec la prime écologique. Elle encourage à se séparer de son véhicule ancien. La prime à la conversion concerne les véhicules diesel datés d'avant 2011 et les véhicules essence datés d'avant 2006.

**Cette prime peut aller jusqu'à 5 000€ et est valable jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.**

\*Ce bonus est valable jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

### Crédit d'impôts (CITE)

Vous pouvez bénéficier d'une prime jusqu'à 300 € (représente 75 % des dépenses éligibles) pour toute personne domiciliée en France et qui fait installer un système de charge par un professionnel dans sa résidence principale ou secondaire (matériel et pose). Ce crédit est valable que vous soyez locataire ou propriétaire. Ce montant peut être doublé pour un couple, dans la limite de 2 bornes par foyer.

### Programme Advenir pour les entreprises

Il concerne le déploiement de points de recharge :

- En voirie,
- en entreprise (parking privé à destination de flottes ou parking privé ouvert au public),
- dans les copropriétés (logements individuels, partagés, infrastructure collective).

#### Bon à savoir

**La prime ADVENIR prend en charge le matériel et l'installation de la borne de recharge.**

Tous les services en supplément ne sont pas pris en compte dans le calcul de la prime. Seuls les points de recharge desservant une place de stationnement et en charge simultanée peuvent bénéficier d'une prime ADVENIR.

Rendez-vous sur le site [advenir.mobi](http://advenir.mobi) pour découvrir le montant des aides.

### Programme Advenir pour personne morale dans une copropriété

Dans le cadre d'une installation de borne dans une copropriété individuelle, partagée ou ayant une infrastructure collective, la prime ADVENIR peut aller jusqu'à 1 660 €, dans la limite de 50 % de prise en charge du coût du matériel et de l'installation de la borne de recharge pour une place de parking partagée.





**Hager SAS**

132 boulevard d'Europe  
BP78 – 67212 OBERNAI CEDEX

[particuliers.hager.com/fr](http://particuliers.hager.com/fr)



OAV174F21